



Aigle - Leysin - Col des Mosses

Les alpes côté soleil

ASSOCIATION TOURISTIQUE

AIGLE - LEYSIN - COL DES MOSSES

Rte de la Cité 27 · CH-1854 Leysin

Tél +41 (0)24 493 33 00 · info@leysin-tourisme.ch

WWW.AIGLE-LEYSIN-LESMOSSES.CH

CHARTRE DE PROMOTION ET DE COMMUNICATION DE L'ASSOCIATION TOURISTIQUE AIGLE-LEYSIN-COL DES MOSSES

POUR LES ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTS ET/OU D'ANIMATIONS

BUT INITIAL

Ce document a pour but de définir les possibilités de l'Association Touristique Aigle-Leysin-Col des Mosses (ATALC) et ses trois bureaux (OT), dans la communication et la promotion suite à la volonté de développer une stratégie liée aux animations/événements (ci-après manifestation).

TYPE DE MANIFESTATION QUI POURRAIENT ÊTRE SOUTENUS

(ÉVÉNEMENTS PONCTUELS ET POTENTIELLEMENT TOURISTIQUES)

- | | |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Animation : | Activité organisée et encadrée par l'OT, selon un planning et disponible hebdomadairement durant les périodes définies. |
| Animation en libre-service : | Activité organisée, non encadrée par l'OT, disponible quotidiennement ou ponctuellement auprès de nos partenaires. |
| Ambiance/accueil : | Animation d'ambiance dans le style « village de vacances » (après-ski, warm-up, etc...) proposée par l'OT ou les partenaires. |
| Événement : | Rendez-vous ponctuel pouvant générer des nuitées et attirer des clients, géré en collaboration avec l'OT, les communes et/ou différents partenaires concernés. |
| Activité des sociétés locales : | Activité s'adressant uniquement aux résidents (cours, ateliers, etc...) |

CONDITIONS DE SOUTIEN

Afin d'être communiquée et promue sur nos différentes plateformes, la manifestation doit répondre à plusieurs critères, dont :

- La situation géographique : la manifestation doit se situer sur l'une des communes...
 - Créatrice de l'ATALC : Leysin, Ormont-Dessous, Aigle
 - Membre de l'ATALC : Yvorne, La Lécherette
 - Autre commune proche : Corbeyrier
- L'image véhiculée par la manifestation doit correspondre aux axes de développement soutenus par l'ATALC, à savoir : le sport, le vin, le tourisme 4-saisons, culture et patrimoine.
- La date choisie ne doit pas rentrer en conflit avec une autre manifestation du même type déjà fixée sur l'une des communes susmentionnées, dans la mesure du possible.

SUPPORTS FOURNIS PAR L'ORGANISATEUR

Pour chaque manifestation à promouvoir, il est nécessaire de transmettre à l'OT :

- Les informations générales via le formulaire transmis par l'OT
- Affiche/flyer disponible en PDF (élaboré par vos soins)
- Logo vectorisé en PNG, Ai ou EPS (1000x1000)
- Banderole(s) (si nécessaire)
- Image(s) en HD pas floue(s) (1920 x 1080 pixels) qui représente(nt) la manifestation, format paysage et libre(s) de droit
- Tout autre support jugé nécessaire pour la communication et la promotion

SOUTIENS PROMOTIONNELS GRATUITS

Grâce à son réseau, l'ATALC propose différentes solutions promotionnelles entièrement gratuites, via les supports suivants :

Information basique

- Insertion dans le programme « Rendez-vous » de la destination dans laquelle la manifestation a lieu. Celui-ci est imprimé et distribué aux partenaires locaux ainsi que mis à disposition des hôtes dans nos OTs. Il est également communiqué à nos contacts médias et partenaires par courriel
 - *La base de données est confidentielle, elle n'est en aucun cas transmise aux organisateurs*
- Planning pour la transmission des informations :

Pour Leysin / Les Mosses	Pour Aigle
Edition décembre-janvier -> délai 20 oct.	Edition décembre-janvier -> délai 20 oct.
Edition février -> délai 20 déc.	Edition fév.-mars-avril -> délai 20 déc.
Edition mars-avril -> délai 20 janv.	Edition mai-juin -> délai 20 mars
Edition mai-juin -> délai 20 mars	Edition juil.-août-sept. -> délai 20 mai
Edition juillet-août -> délai 20 mai	Edition oct.-nov. -> délai 20 août
Edition sept.-oct.-nov. -> délai 20 juillet	



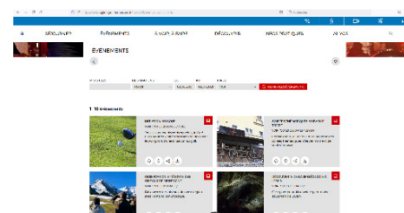
Imprimés (flyers/programmes/dépliant)

- Mise à disposition d'un espace consacré aux manifestations dans les offices du tourisme

Internet

Insertion dans la base de données « Manage », automatiquement reprise (selon l'importance = selon charte de publication des divers canaux) sur les sites de :

- L'ATALC www.aigle-leysin-lesmosses.ch
- Alpes vaudoises www.alpesvaudoises.ch
- Vaud Promotion www.vaud-promotion.ch
- Suisse Tourisme www.myswitzerland.com



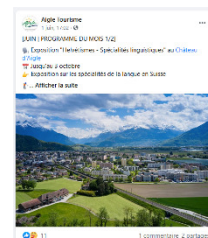
ASSOCIATION TOURISTIQUE
AIGLE - LEYSIN - COL DES MOSSSES

Rte de la Cité 27 · CH-1854 Leysin
Tél +41 (0)24 493 33 00 · info@leysin-tourisme.ch

WWW.AIGLE-LEYSIN-LESMOSSSES.CH

Mention sur les réseaux sociaux (sur la page de la destination dans laquelle la manifestation a lieu)

- Facebook
 - Dans le poste du programme du mois
- Instagram
 - En stories, selon le type de manifestation et dépendant de l'actualité et des possibilités d'interactions y relatives



Des contenus externes ne seront pas repartagés.

Affichage classique (dans la destination dans laquelle la manifestation a lieu)

- Leysin : mise à disposition d'un espace d'affichage dans les chalets-info (format A3 max.)
- Les Mosses : panneaux d'affichage
- Aigle : panneau d'affichage

Affichage digital (dans la destination dans laquelle la manifestation a lieu)

- Leysin : mention défilante sur les écrans dans le village et à l'OT
- Aigle : panneaux digitaux aux entrées de la ville ; mention défilante sur la webcam de la commune d'Aigle
- Les Mosses : écran à l'OT



SOUTIENS PROMOTIONNELS PAYANTS

- Accès à **des tirettes** (panneaux) pour des manifestations temporaires, sans but lucratif, à l'entrée du Sépey, au lieu-dit « Le Méleret » ainsi qu'au carrefour du « Champèlerin » selon disponibilité. CHF 150.-/panneau + TVA (création visuel + impression + pose/dépose).
 - Les tirettes des manifestations qui ont lieu à Leysin, Cergnat, le Sépey et la Forclaz, seront posées au lieu-dit « Le Méleret », tandis que celles qui ont lieu aux Mosses, la Comballaz, les Voëttes ou à la Lécherette seront au « Champèlerin »
 - Elles doivent être posées au maximum 3 semaines avant le début de la manifestation et être enlevées au maximum 3 jours après la manifestation.



- Spot radio : CHF 150.- + TVA pour la création du spot, les diffusions étant offertes par l'ATALC (nbre de spots limité)

Pour garantir ces prestations, les informations doivent être transmises le plus rapidement possible aux offices concernés. Idéalement, plusieurs mois avant le déroulement de l'événement.

SOUTIENS LOGISTIQUES

Billetterie (dans la destination dans laquelle la manifestation a lieu)

- L'OT peut se charger de la billetterie générale de votre manifestation selon les conditions suivantes :
 - Mandat de gestion de la billetterie – Commission de 7% (frais carte de crédit inclus)
 - Possibilité de la gestion totale de la billetterie (via le système Booking-Corner) moyennant CHF 50.- + TVA pour le travail de mise en ligne

Communiqués de presse

- Notre service marketing peut se charger de la transmission de votre communiqué de presse à notre base de données (médias, partenaires). Pour cela, il est nécessaire de nous transmettre à l'avance votre texte contenant toutes les informations utiles, 2 semaines au plus tard avant l'événement en question. Notre service se chargera d'apporter, si nécessaire, certaines corrections puis de vous le faire valider avant l'envoi. Celui-ci peut-être complété avec un flyer de l'événement (à nous transmettre aussi si existant).

Bureau d'information pour votre manifestation (dans la destination dans laquelle la manifestation a lieu)

- Grâce aux horaires d'ouverture de nos OT, nous pouvons être le bureau d'information « référence » de votre manifestation, selon les horaires d'ouverture de nos réceptions (voir notre site Internet).

Espace pour la presse

- L'OT de Leysin peut proposer un espace/presse (avec accès WIFI) à toutes les manifestations, si nécessaire.

CONTREPARTIES EXIGÉES

Pour toutes les prestations mentionnées ci-dessus, nous exigeons les contreparties suivantes :

- Insertion de notre logo dans la liste de vos partenaires sur tous les supports disponibles – **à faire valider impérativement avant toute publication**
- Lien direct sur notre site internet www.aigle-leysin-lesmosses.ch
- Retour du formulaire « reporting » transmis par l'OT

Selon l'importance du partenariat, l'organisateur s'engage également à mettre des entrées à disposition de l'OT.

En cas de manquements, l'ATALC se réserve le droit de revoir son soutien pour les années futures.

* * * * *

Contacts pour tous renseignements :

Leysin Tourisme
info@leysin-tourisme.ch
+41 (0)24 493 33 00

**Office du Tourisme
Les Mosses-La Lécherette**
info@lesmosses.ch
+41 (0)24 491 14 66

Aigle Tourisme
info@aigle-tourisme.ch
+41 (0)24 466 30 00